

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-3-9-3

Séance du vendredi 13 mars 2015

LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT



SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF



L'AIDE AUX COMITES DEPARTEMENTAUX SPORTIFS, AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS ET AU SPORT SCOLAIRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Président du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 17 octobre 2014 relative à la Décision Modificative n°2 – exercice 2014,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-9-1 du 19 février 2015 relatifs au Budget Primitif 2015 – Les moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU l'avis du Conseil Départemental des Sports,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes :

- **179 425 €** en Autorisations d'Engagement pour le fonctionnement et les actions des 13 Comités Départementaux conventionnés au titre des années 2015 et 2016 et répartis comme suit pour 2015 :

9 600 € au Comité Départemental de Badminton,

17 000 € au Comité Départemental de Basket,

12 500 € au Comité Départemental de Cyclisme,
7 000 € au Comité Départemental des Échecs,
22 075 € au Comité Départemental de Gymnastique,
13 000 € au Comité Départemental de Handball,
23 000 € au Comité Départemental de Judo,
7 500 € au Comité Départemental de Lutte,
10 500 € au Comité Départemental de Montagne et Escalade,
13 500 € au Comité Départemental de Natation,
18 310 € au Comité Départemental de Ski,
11 940 € au Comité Départemental de Tennis de Table,
13 500 € au Comité Départemental de Volley-Ball.

Le montant des crédits de paiement pour l'année 2015 s'élève à 179 425 €.

- **60 390 €** aux Comités départementaux figurant dans la liste en annexe, au titre de l'aide au fonctionnement, conformément à la répartition établie dans cette liste,
- **15 000 €** au Conseil Départemental des Sports,
- **55 000 €** à l'UNSS au titre du soutien au sport scolaire,
- **24 000 €** à l'USEP au titre du soutien au sport scolaire,
- **30 000 €** au Cercle de Voile de Mulhouse au titre du sport scolaire.

- Approuve le renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux de Badminton, Basket, Cyclisme, Échecs, Gymnastique, Handball, Judo, Lutte, Montagne et Escalade, Natation, Ski, Tennis de Table et Volley-ball, étant précisé que les subventions au titre de 2016 feront l'objet d'une nouvelle délibération.

- Approuve et de autorise le Président à signer les conventions de partenariat ci-jointes avec ces comités ainsi qu'avec l'UNSS, l'USEP et le CVM.

- Précise que ces dépenses seront imputées comme suit au Budget départemental 2015 :

Conventions	Fonct des comités	CDS	Sport scolaire
E832	E732	E732	E732
2558	25573	25572	25579
65-32-6574	65-32-6574	65-32-6574	65-32-6574
179 425,00 €	60 390,00 €	15 000,00 €	109 000,00 €

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président


Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions